

Microsoft License Terms

NOTIFICATION IMPORTANTE (suivie des TERMES DU CONTRAT DE LICENCE)

Informations relatives à l'utilisation et au diagnostic. Microsoft collecte automatiquement ces informations, pouvant être associées à votre entreprise, sur Internet et les utilise pour aider à améliorer votre installation, votre mise à jour et votre expérience utilisateur, ainsi que la qualité et la sécurité des produits et services Microsoft. Windows Server dispose de quatre (4) paramètres de collecte des informations (Sécurité, De base, Amélioré et Complet), et utilise le paramètre «**Amélioré**» par défaut. Le niveau Amélioré comprend les informations requises pour : (i) exécuter nos technologies de protection contre les programmes malveillants et d'informations relatives à l'utilisation et au diagnostic ; (ii) comprendre la qualité du dispositif et l'utilisation et la compatibilité de l'application et (iii) identifier les problèmes de qualité dans l'utilisation et les performances du système d'exploitation et des applications.

Choix et contrôle : Les administrateurs peuvent changer le niveau de collecte des informations à travers les **Paramètres**. Pour obtenir de plus amples informations concernant les informations de diagnostic et d'utilisation, consultez le site (aka.ms/winserverdata) et la Déclaration de confidentialité de Windows (consultez le site aka.ms/privacy).

Dernière mise à jour : avril 2018

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

MICROSOFT WINDOWS SERVER

Nous vous remercions d'avoir choisi Microsoft. Le présent contrat de licence constitue un contrat entre (i) vous et le fabricant de votre dispositif ou l'installateur de logiciels qui distribue le logiciel avec votre dispositif ou (ii) vous et Microsoft Corporation (ou l'un de ses affiliés, en fonction du lieu où vous résidez ou, dans le cas d'une entreprise, de l'adresse de votre siège social), si vous avez acquis le logiciel Windows Server (également appelé « Windows Server » ou « logiciel serveur » ou « logiciel ») auprès d'un revendeur Microsoft. Microsoft peut également être le fabricant, si votre dispositif est un dispositif fabriqué par Microsoft ou l'un de ses affiliés, ou le revendeur, si vous avez acquis le logiciel directement auprès de Microsoft. Les termes du contrat de licence imprimés sur papier pouvant accompagner le logiciel remplacent tous les termes de contrat de licence en ligne.

Le présent contrat définit vos droits et les conditions d'utilisation du logiciel. Vous devez lire l'intégralité des accords, y compris les conditions de licence supplémentaires qui peuvent accompagner le logiciel et toutes les conditions accessibles via des liens, car toutes ces dispositions sont importantes et constituent ensemble le présent contrat, qui vous est applicable. Vous pouvez consulter les conditions accessibles via des liens en collant le lien concerné (aka.ms/) dans la fenêtre de votre navigateur. Les termes s'appliquent aussi à toutes les mises à jour, les suppléments, et les services Internet. Si vous obtenez un logiciel de la part d'un fabricant ou d'un installateur et que vous recevez des mises à jour ou suppléments directement

de Microsoft, alors Microsoft, et non le fabricant ou l'installateur, vous accorde la licence pour ces éléments.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez l'ensemble des termes de ce contrat et consentez à la transmission de certaines informations pendant l'activation et l'utilisation du logiciel conformément aux déclarations de confidentialité reprises dans l'Article 6. Si vous n'acceptez pas les termes du présent contrat et refusez de vous y conformer, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le logiciel ni ses fonctionnalités. Vous pouvez contacter le fabricant de votre dispositif ou l'installateur ou le revendeur du logiciel (si vous avez acheté le logiciel directement auprès de lui) afin de connaître ses modalités de retour des marchandises, et retourner le logiciel ou le dispositif en échange d'un remboursement ou d'un avoir conformément à ces modalités. Ces modalités, auxquelles vous devez vous conformer, peuvent exiger la restitution du logiciel avec le dispositif sur lequel il est installé, en vue d'un remboursement ou d'un avoir, le cas échéant.

1. Aperçu du modèle de licence.

- a. Le présent contrat s'applique au logiciel serveur, et à tout logiciel Microsoft supplémentaire qui ne peut être utilisé qu'avec le logiciel serveur, qui est préinstallé sur votre dispositif ou que vous avez acquis auprès d'un fabricant ou revendeur et installé vous-même, au support sur lequel le logiciel vous est fourni (le cas échéant) ainsi qu'aux mises à niveau, aux mises à jour, aux passages à une version antérieure, aux suppléments et aux services fournis par Microsoft pour le logiciel, à moins qu'ils ne soient soumis à d'autres conditions.
- b. Le modèle de licence décrit ci-dessous couvre les licences par cœur de certaines éditions et versions du logiciel serveur et des licences d'accès client (« Client Access Licenses » ou « CAL »). Un nombre minimum de licences par cœur pour chaque processeur et serveur physiques est requis, sauf indication contraire. De plus, chaque utilisateur ou appareil accédant au logiciel serveur nécessite un logiciel serveur CAL, sauf indication contraire.
- c. Microsoft propose une variété de licences pour satisfaire les besoins de ses clients, veuillez vous référer aux termes de licence spécifiques à l'édition du logiciel que vous avez acquis. Le logiciel serveur se présente en deux éditions différentes, Standard et Datacenter.
 - i. Conditions relatives à la licence. Les licences de logiciel serveur pour les éditions Standard et Datacenter sont basées sur : (a) le nombre de cœurs physiques dans le matériel physique ; (b) le nombre d'appareils et d'utilisateurs qui accèdent aux instances de versions spécifiques du logiciel serveur (CAL) ; et (c) la fonctionnalité du logiciel serveur à laquelle vous accédez. Les termes de licence pour les deux éditions dépendent de, et s'alignent à, une version spécifique du logiciel. Par exemple, si vous faites l'acquisition d'une version antérieure, les termes du contrat de licence spécifiques à cette version s'appliquent à cette version du logiciel serveur, et ne vous donnent pas droit à de futures versions du logiciel.

- ii. Différence de licence. En vertu de l'édition de licence Standard vous êtes limité à un certain nombre d'instances de logiciel serveur, tandis qu'en vertu de l'édition de licence Datacenter vous avez droit à un nombre illimité d'instances de logiciel serveur, tel que décrit plus loin dans cet accord.

2. Définitions

- a. **Logiciel supplémentaire.** Le logiciel supplémentaire est défini comme ceux énumérés ci-dessous : (aka.ms/additionalsoftware).
- b. **Attribution d'une licence.** Attribuer une licence signifie désigner cette licence pour un dispositif ou un utilisateur.
- c. **Les Applications de Calcul Hautes Performances en Cluster** sont des applications informatiques hautement performantes qui résolvent en parallèle des problèmes de calcul complexes, ou un ensemble de problèmes de calcul étroitement liés. Les Applications HPC en cluster divisent un problème de calcul complexe en un ensemble de tâches qui sont coordonnées par un programmeur de tâches, comme celui fourni dans le Pack HPC de Microsoft ou un microprogramme similaire, qui les répartit en parallèle sur un ou plusieurs ordinateurs opérant au sein d'un cluster HPC.
- d. **Licence par cœur.** Une licence par cœur est une licence requise pour acquérir sous licence un cœur physique au sein d'un serveur. Un cœur physique est un cœur d'un processeur physique. Un processeur physique peut inclure un ou plusieurs cœurs physiques.
- e. **Une Charge de travail « HPC » (High Performance Computing)** est une charge de travail dans laquelle le logiciel serveur est utilisé pour exécuter un nœud de cluster et est utilisé conjointement avec d'autres logiciels si nécessaire pour permettre la sécurité, le stockage, l'amélioration des performances et la gestion des systèmes sur un nœud de cluster pour prendre en charge les Applications HPC en Cluster. Nœud de Cluster est un dispositif dédié à l'exécution d'Applications HPC en Cluster ou à la fourniture de services de programmation des tâches pour les Applications HPC en Cluster.
- f. **Instance.** Vous créez une « instance » du logiciel en exécutant la procédure ou le programme d'installation du logiciel ou en dupliquant une instance existante. Exécution d'une instance. Vous « exécutez une instance » du logiciel en la chargeant dans la mémoire et en exécutant une ou plusieurs de ses instructions. Une fois en cours d'exécution, une instance est considérée comme étant active (que ses instructions continuent de s'exécuter ou non) tant qu'elle n'est pas supprimée de la mémoire.
- g. **Environnement de système d'exploitation.** Un « environnement de système d'exploitation » correspond à :

- i. tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation physique ou virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière) qui active une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identificateur unique similaire) ou des droits d'administration distincts et des instances d'applications (le cas échéant), configurées pour s'exécuter sur l'instance du système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.
 - (a) Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter directement sur un système matériel physique. L'instance physique du système d'exploitation utilisée pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle (par exemple, Microsoft Hyper-V Server ou des technologies similaires) ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple, les technologies de virtualisation Microsoft) est considérée comme un élément de l'environnement de système d'exploitation physique.
 - (b) Un environnement de système d'exploitation virtuel est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière).
- ii. Un système matériel physique peut disposer de l'un ou des deux environnements suivants :
 - (a) un environnement de système d'exploitation physique, et
 - (b) un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.
- h. **Serveur.** Un serveur est un dispositif ou système matériel physique capable d'exécuter un logiciel serveur. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un système matériel physique distinct.
- i. **Les Charges de Travail Web** (également appelées « Solutions Web Internet ») sont accessibles publiquement et se composent exclusivement de pages Web, sites Web, applications Web, services Web et/ou services de messagerie POP3. À des fins de clarté, l'accès au contenu, aux informations et aux applications servis par le logiciel dans le cadre d'une Solution Web Internet ne peut pas être limité à vos employés ou à ceux de vos affiliés.

Vous êtes autorisé à utiliser le logiciel dans des Solutions Web Internet pour exécuter : (1) un logiciel serveur web (par exemple, Microsoft Internet Information Services), et des agents de gestion ou de sécurité (par exemple, l'agent System Center Operations Manager), (2) un logiciel de gestion de base de données (par exemple, Microsoft SQL Server) uniquement pour prendre en charge des Solutions Web Internet, (3) un service de Domain Name System pour traduire les noms de domaines Internet en adresses IP tant que ce n'est pas l'unique fonction de l'instance du logiciel. Toute autre utilisation du logiciel n'est pas considérée comme une Charge de travail Web.

- j. **Un Conteneur Windows Server** (sans isolation Hyper-V) est une fonctionnalité du logiciel Windows Server.
- k. **Un Conteneur Windows Server avec isolation Hyper-V** (auparavant appelé Conteneur Hyper-V) est une technologie de conteneur de Windows Server qui utilise un environnement de système d'exploitation virtuel pour héberger un ou plusieurs Conteneur(s) Windows Server. Chaque instance d'isolation Hyper-V utilisée pour héberger un Conteneur Windows Server est considérée comme un environnement de système d'exploitation virtuel.

3. Comment acquérir sous licence un logiciel serveur

- a. **Concession sous licence d'un serveur.** Le logiciel sous licence valable vous accorde le droit d'installer et d'exécuter un certain nombre d'instances du logiciel serveur sur un serveur. Avant d'exécuter ces instances, vous devez déterminer le nombre de licences par cœur requis par serveur (paragraphe 3.b) et les attribuer à ce serveur précis, comme décrit ci-dessous.

Licence d'un fabricant ou installateur. Si vous avez obtenu ce logiciel de la part d'un fabricant ou installateur, vous êtes titulaire d'une licence pour 16 cœurs ; des Licences Par Cœur supplémentaires peuvent être incluses dans le pack du serveur du fabricant ou de l'installateur. Toutes les licences supplémentaires acquises auprès du fabricant ou de l'installateur sont aussi soumises aux termes du présent contrat de licence ou aux termes supplémentaires inclus avec ces licences supplémentaires. Les étiquettes du Certificat d'Authenticité (« Certificate of Authenticity » ou « COA ») sont apposées sur le serveur et/ou dans l'emballage du logiciel du fabricant ou de l'installateur ; elles indiquent le nombre total de Licences Par Cœur attribuées au serveur par le fabricant ou l'installateur.

- b. **Détermination du nombre de licences requises.** Pour acquérir sous licence un serveur, tous les cœurs physiques que compte le serveur doivent être concédés sous licence.
 - i. Chaque serveur doit être concédé sous licence avec un minimum de 16 licences par cœur.
 - ii. Chaque processeur physique doit être concédé sous licence avec un minimum de huit licences par cœur.

Si le nombre de cœurs physiques que compte le serveur excède le minimum requis de 16 licences par cœur, vous avez besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir les cœurs physiques supplémentaires, sauf exceptions prévues aux paragraphes 3.c.i(b) and 3.c.ii(b).

- iii. Fabricant ou installateur. Si le nombre de cœurs physiques que compte le serveur excède le minimum requis de 16 licences par cœur, vous avez besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir les cœurs physiques supplémentaires. Si vous avez obtenu ce logiciel de la part d'un fabricant ou installateur, les cœurs physiques désactivés par un système d'exploitation n'ont pas l'obligation d'être concédés sous licence ; cela ne réduit

pas pour autant le nombre minimum de licences par cœur requises, comme le précise le présent article.

c. Attribution du nombre de licences requises au Serveur

- i. Fabricant ou installateur. Si vous avez obtenu ce logiciel de la part d'un fabricant ou installateur :
 - (a) **Attribution initiale.** La licence de logiciel est attribuée au serveur avec lequel vous avez acquis le logiciel, sauf exception prévue ci-dessous. Ce serveur est le serveur concédé sous licence pour l'ensemble des licences. Vous n'êtes pas autorisé à attribuer les mêmes licences par cœur à plusieurs serveurs en même temps.
 - (b) **Réattribution.**
 - (1) Vous n'êtes pas autorisé à réattribuer des licences par cœur obtenues par un fabricant ou installateur, sauf si vous faites l'acquisition de ces droits de licence supplémentaires.
 - (2) Si vous faites l'acquisition de licences supplémentaires qui comprennent le droit de réattribuer une licence par cœur, vous pouvez réattribuer cette licence par cœur, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer cette licence par cœur dans un plus bref délai si vous mettez au rebut le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence par cœur, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence par cœur. Il est possible que vous ayez besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir tous les cœurs physiques que compte le nouveau serveur.
- ii. Microsoft. Si vous avez obtenu ce logiciel de la part de Microsoft (et non d'un fabricant ou installateur) :
 - (a) **Attribution initiale.** Après avoir déterminé le nombre de licences par cœur requis pour un serveur, vous devez les attribuer à ce serveur. Ce serveur est le serveur concédé sous licence pour l'ensemble des licences. Vous n'êtes pas autorisé à attribuer les mêmes licences par cœur à plusieurs serveurs en même temps.
 - (b) **Réattribution.** Vous pouvez réattribuer des licences par cœur, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer des licences par cœur dans un plus bref délai si vous mettez au rebut le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez des licences par cœur, le serveur auquel vous les réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour ces licences par cœur. Il est possible que

vous avez besoin de licences par cœur supplémentaires pour couvrir tous les cœurs physiques que compte le nouveau serveur.

d. Exécution d'Instances du Logiciel Serveur

Windows Server Standard

- i. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences par cœur comme stipulé dans l'article 3.b, vous êtes autorisé à exécuter à tout moment le logiciel serveur dans :
 - un environnement de système d'exploitation physique ;
 - jusqu'à deux environnements de systèmes d'exploitation virtuels ; et
 - un nombre quelconque d'environnements de système d'exploitation instanciés comme Conteneurs Windows Server sans isolation Hyper-V.
- ii. Si vous exécutez toutes les instances autorisées en même temps, l'instance du logiciel serveur qui s'exécute sur l'environnement de système d'exploitation physique peut être utilisée uniquement pour :
 - exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ;
 - fournir des services de virtualisation matérielle ;
 - exécuter le logiciel servant à la gestion et à la prestation de services dans les environnements de système d'exploitation sur le serveur concédé sous licence.
- iii. Si vous souhaitez exécuter des instances du logiciel serveur supplémentaires tel qu'indiqué dans les articles 3.d., vous devez de nouveau acquérir sous licence le serveur comme décrit dans l'article 3.b.

Windows Server Datacenter

- i Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences par cœur comme stipulé dans l'article 3.b, vous êtes autorisé à exécuter à tout moment :
 - un environnement de système d'exploitation physique ;
 - un nombre quelconque d'environnements de systèmes d'exploitation virtuels ; et
 - un nombre quelconque d'environnements de système d'exploitation instanciés comme Conteneurs Windows Server sans isolation Hyper-V.

- e. Repartitionnement du serveur.** Vous êtes autorisé à réattribuer des licences sur du matériel unique avant le délai autorisé ci-dessus, lorsque vous :

- réalloquez des processeurs physiques d'une partition matérielle sous licence vers une autre ;
- créez deux partitions, ou plus, à partir d'une partition matérielle concédée sous licence ;
- créez une partition à partir de deux partitions matérielles concédées sous licence, ou plus.

à condition (i) qu'avant de procéder au repartitionnement, chaque partition matérielle soit totalement concédée sous licence, et (ii) que le nombre total de processeurs physiques, cœurs physiques et licences par cœur reste inchangé.

- f. Exécution d'instances de logiciels supplémentaires.** Vous êtes autorisé à exécuter ou utiliser un nombre quelconque d'instances des logiciels supplémentaires répertoriés sur le site Web mentionné ci-dessous dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs. Vous pouvez utiliser le logiciel supplémentaire (auquel des frais supplémentaires sont susceptibles de s'appliquer) uniquement en association avec le logiciel serveur. Pour obtenir la liste des logiciels supplémentaires, consultez le site aka.ms/additionalsoftware.
- g. Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage.** Pour chaque serveur acquis avec la licence appropriée, vous êtes autorisé à créer et à stocker un nombre quelconque d'instances du logiciel sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage. Vous pouvez créer et stocker des instances dans le seul but d'exercer votre droit d'exécuter des instances du logiciel au titre de vos licences, comme décrit dans les droits d'utilisation applicables (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tiers).
- h. Restrictions.** Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. Le fabricant ou l'installateur et Microsoft se réservent tous les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) qui ne sont pas expressément concédés dans le présent contrat, par implication, préclusion ou autre, sauf si une réglementation applicable vous donne plus de droits. Vous devez respecter les restrictions techniques du logiciel qui autorisent uniquement son utilisation de certaines façons. À titre d'exemple, la présente licence vous interdit et ne vous concède aucun droit :
- de contourner les restrictions ou les limitations techniques intégrées au logiciel ;
 - de reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, sauf et uniquement dans la mesure où : (i) c'est autorisé par la loi applicable, ou (ii) requis par les termes du contrat de licence tiers régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel ;

- d'utiliser les fichiers et composants du logiciel dans un autre système d'exploitation ou une application exécutée sur un autre système d'exploitation ;
- de publier, louer, donner à bail, prêter, ou copier le logiciel (à l'exception de la copie de sauvegarde autorisée) ;
- de révéler à des tiers les résultats des tests d'évaluation du logiciel sans l'accord écrit préalable de Microsoft ;
- de transférer le logiciel (excepté dans la limite autorisée par le présent contrat) ;
- de dissocier le logiciel serveur afin de l'utiliser dans plusieurs environnements de système d'exploitation sous licence unique, sauf si cette opération est expressément permise. Cela s'applique même si les environnements de système d'exploitation se trouvent sur le même matériel physique.
- utiliser le logiciel en association avec des services d'hébergement commercial ; ou
- à utiliser les fonctionnalités Internet d'une quelconque manière susceptible de perturber leur utilisation par une autre personne, ni à tenter d'accéder à ou d'utiliser tout(e) service, donnée, compte ou réseau d'une manière non autorisée.

Les droits d'accès au logiciel sur un dispositif quelconque ne vous autorisent pas à exploiter des brevets appartenant à Microsoft ou tous autres droits de propriété intellectuelle de Microsoft sur le logiciel ou tous dispositifs qui accèdent au dispositif.

- i. **Programmes Microsoft fournis.** Le logiciel peut contenir d'autres programmes Microsoft. Sauf indication contraire, ces termes de licence s'appliquent à votre utilisation de ces programmes Microsoft avec un logiciel serveur.
- j. **Mises à jour.** Le logiciel recherche régulièrement des mises à jour et les installe automatiquement. Vous êtes autorisé à utiliser uniquement les mises à jour de Microsoft ou de sources agréées, et Microsoft peut exiger la mise à jour automatique de votre système pour pouvoir vous fournir ces mises à jour. En acceptant le présent contrat, vous consentez à recevoir ce type de mises à jour automatiques sans autre préavis.
- k. **Copie de sauvegarde.** Vous êtes autorisé à effectuer une seule copie du logiciel à des fins de sauvegarde. Vous ne pouvez l'utiliser que dans le but de créer des instances du logiciel.
- l. **Versions aux droits limités.** Si la version du logiciel que vous avez achetée est une version limitée ou est destinée à une utilisation spécifique ou limitée, vous êtes tenu de respecter ces restrictions. Vous n'êtes pas autorisé à l'utiliser pour des activités commerciales, qu'elles soient à but non lucratif ou lucratif.
 - i. **Version préliminaire.** Vous pouvez choisir d'utiliser des versions en version d'évaluation, interne, bêta ou précommerciale du logiciel (les « Évaluations ») que Microsoft peut

rendre disponibles. Vous pouvez utiliser les Évaluations jusqu'à la date d'expiration du logiciel seulement et sous réserve que vous respectiez l'ensemble des stipulations du présent contrat. Les Évaluations sont expérimentales et peuvent différer substantiellement de la version commerciale. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent contrat, **les Évaluations sont fournies « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions. L'installation des Évaluations sur vos dispositifs peut affecter votre garantie ou vous faire perdre votre droit à la garantie et aux services d'assistance du fabricant de vos dispositifs ou de votre opérateur réseau, selon le cas.** Microsoft ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages que vous pourriez subir de ce fait. Microsoft ne fournit aucun service d'assistance technique concernant les Évaluations. Si vous soumettez des commentaires et des suggestions concernant les Évaluations à Microsoft (la « soumission »), vous concédez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser la soumission de quelque façon que ce soit et à toute fin.

- ii. **Évaluation.** Vous n'êtes pas autorisé à vendre le logiciel d'évaluation (ou de test ou de démonstration), ni à l'utiliser dans un environnement de production ou au-delà de la période d'évaluation. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent contrat, **le logiciel d'évaluation est fourni « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions.**
 - iii. **Revente Interdite.** Vous n'êtes pas autorisé à vendre un logiciel portant la mention de Revente Interdite (« Not for Resale » ou « NFR »).
 - iv. **LOGICIEL EN VERSION ÉDUCATION (« Academic Edition » ou « AE »).** Pour utiliser un logiciel portant la mention de Version Éducation (« Academic Edition » ou « AE »), vous devez avoir la qualité d'« Utilisateur Éducation Autorisé » (Qualified Educational User). Pour savoir si vous avez cette qualité, rendez-vous sur le site (aka.ms/academicedition) ou contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays.
- m. **Nombre maximal d'instances.** Le logiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du logiciel serveur qui peuvent être exécutées dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur le serveur.

4. Licences d'accès client (CAL) Windows Server

a. Types de CAL et cession

Il existe deux types de CAL : une licence destinée aux dispositifs et une licence destinée aux utilisateurs. Vous pouvez utiliser une combinaison de CAL dispositif et de CAL utilisateur.

- I. CAL Dispositif. Autorise un dispositif, quel qu'en soit l'utilisateur, à accéder aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence.
- ii. CAL Utilisateur. Autorise un utilisateur, utilisant n'importe quel dispositif, à accéder à l'instance du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence.

Cession. Vous devez acquérir la version correspondante de la CAL appropriée et l'attribuer à chaque dispositif ou utilisateur qui accède, directement ou indirectement, à vos instances du logiciel serveur.

Une partition matérielle ou lame est considérée comme un dispositif distinct.

Vos CAL vous permettent aussi d'accéder aux instances des versions antérieures, mais pas des versions postérieures du logiciel serveur. Si vous accédez à des instances d'une version antérieure, (par exemple, en vertu des droits de passage à une version antérieure- voir section 5.b.) vous pouvez également utiliser les CAL associées à cette version.

Réattribution. Vous êtes autorisé à :

- réattribuer une CAL à un autre dispositif ou utilisateur, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la dernière attribution de cette même CAL, à moins que la réattribution intervienne dans le cadre (i) d'une perte ou d'une erreur matérielle permanente, (ii) d'une cessation de contrat de travail de l'utilisateur ; ou (iii) d'une réattribution temporaire visant à remplacer l'utilisateur absent ou le dispositif en panne. Le cas échéant, ils doivent désinstaller le logiciel du dispositif d'origine ou bloquer l'accès de l'utilisateur d'origine au logiciel.
- réattribuer temporairement votre CAL dispositif à un dispositif de rechange lorsque le premier dispositif est hors service ou votre CAL utilisateur à un travailleur temporaire lorsque l'utilisateur est absent.

Exceptions. Vous n'avez pas besoin de CAL pour :

- un serveur déjà concédé sous licence pour exécuter les instances du logiciel serveur (par ex. pour le serveur concédé sous licence pour accéder à un autre serveur concédé sous licence) ;
- jusqu'à deux dispositifs ou utilisateurs qui accèdent aux instances du logiciel serveur uniquement en vue de les gérer ;

- une instance exécutée dans un environnement de système d'exploitation physique utilisée uniquement pour :
 - exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ;
 - fournir des services de virtualisation matérielle ;
 - exécuter le logiciel servant à la gestion et à la prestation de services dans les environnements de système d'exploitation sur le serveur concédé sous licence.
- un utilisateur ou dispositif ayant accès à une Charge de Travail Web ou à une Charge de travail HPC.

CAL Supplémentaires. Certaines fonctionnalités logicielles serveur nécessitent des licences d'accès client supplémentaires, parmi lesquelles celles indiquées ci-après.

- **Services Bureau à Distance Windows Server** : la version correspondante de la CAL Services Bureau à Distance pour Windows Server.
- **Active Directory Rights Management Services Windows Server** : la version correspondante de la CAL Active Directory Rights Management Services pour Windows Server.

b. **Services Bureau à Distance pour Windows Server.** Outre la CAL Windows Server , vous devez acquérir la version correspondante de la CAL Services Bureau à Distance Windows Server pour chaque utilisateur ou dispositif qui (i) accède directement ou indirectement à la fonction des Services Bureau à Distance, (ii) accède directement ou indirectement au logiciel serveur pour héberger une interface utilisateur graphique (à l'aide de la fonction des Services Bureau à Distance Windows Server ou d'une autre technologie) ou (iii) accède à la fonctionnalité des Services Multipoint. Pour plus d'informations sur les CAL Services Bureau à Distance Windows Server, consultez le site aka.ms/windowsrds.

c. **CAL Active Directory Rights Management Services pour Windows Server.** Outre la CAL Windows Server, vous devez acquérir la version correspondante de la CAL Services AD RMS (Active Directory Rights Management Services) Windows Server pour chaque utilisateur ou dispositif qui accède directement ou indirectement à la fonction de Services AD RMS (Active Directory Rights Management Services) Windows Server.

- d. Le logiciel serveur peut être utilisé en mode « par dispositif ou par utilisateur » ou en mode « par serveur ». En mode « par dispositif ou par utilisateur », vous devez disposer d'une licence d'accès client (CAL) Windows Server pour chaque dispositif ou chaque utilisateur qui accède directement ou indirectement aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence. En mode « par serveur », vous devez disposer et dédier exclusivement à une instance du logiciel serveur autant de licences d'accès client (« Client Access Licenses » ou « CAL ») Windows Server que le nombre le plus élevé de dispositifs et d'utilisateurs pouvant accéder directement ou indirectement à cette instance à tout moment. Vous pouvez modifier le mode une seule fois, de « par serveur » à « par dispositif ou par utilisateur ». Si vous le faites, vous conserverez le même nombre de licences CAL Windows Server.
- e. **Multiplexage.** Les opérations de multiplexage et de concentration visant à réduire les connexions directes aux logiciels ne réduisent pas le nombre requis de licences de tous types dont vous avez besoin.

5. Conditions d'acquisition sous licence supplémentaires

- a. **Transfert.** Les dispositions du présent Article ne s'appliquent pas si vous avez acquis le logiciel en Allemagne ou dans l'un des pays énumérés sur ce site (aka.ms/transfer), auquel cas tout transfert du logiciel à un tiers et tout droit d'utilisation doivent se conformer à la réglementation applicable.
- i. Si vous avez obtenu le logiciel de Microsoft, le premier utilisateur du logiciel est autorisé à le transférer, ainsi que le présent contrat et les CAL, directement à un tiers. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Ce transfert doit inclure le logiciel et l'étiquette de Preuve de Licence (« Proof of License » ou « POL »). Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf s'il conserve également une autre licence du logiciel.
- ii. Si vous avez obtenu ce logiciel de la part d'un fabricant ou installateur, vous êtes autorisé à transférer le logiciel directement à un tiers uniquement avec le serveur concédé sous licence, l'étiquette de Certificat d'Authenticité (« Certificate of Authenticity » ou « COA »), les licences

supplémentaires comprises à l'origine avec le serveur et le présent contrat. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Vous n'êtes autorisé à conserver aucune instance du logiciel, à moins de conserver également une autre licence du logiciel.

Rien dans le présent contrat n'interdit le transfert du logiciel dans la mesure permise par la réglementation applicable si le droit de distribution a été épuisé.

- b. Droits de passage à une version antérieure.** Au lieu de créer, de stocker et d'utiliser des instances du logiciel, pour chaque instance autorisée vous pouvez créer, stocker et utiliser une version antérieure des éditions suivantes du logiciel tant que Microsoft fournit l'assistance pour cette version antérieure telle que décrite sur le site (aka.ms/windowslifecycle) :

Pour **Windows Server Standard**

- Windows Server Standard
- Windows Server Essentials
- Windows Server Foundation
- Windows Server Enterprise
- Windows Web Server
- Système d'Exploitation Windows HPC Server

Pour **Windows Server Datacenter**

- Windows Server Datacenter
- Windows Server Standard
- Windows Server Essentials
- Windows Server Foundation
- Windows Server Enterprise
- Windows Web Server

· Système d'Exploitation Windows HPC Server

Le présent contrat s'applique à l'utilisation des versions antérieures des éditions susmentionnées. Pour parer à tout doute éventuel, en choisissant cette version antérieure : (i) vous n'aurez pas le droit de créer, stocker ou utiliser un nombre d'instances du logiciel supérieur à celui autorisé en vertu du présent contrat, et (ii) vous devrez acquérir des licences pour tous les cœurs que compte le serveur physique, conformément à l'article 3 du présent contrat. Si la version antérieure comprend des composants différents n'étant pas couverts par le présent contrat, les termes relatifs à ces composants dans la version antérieure de ces éditions s'appliquent à leur utilisation. Ni le fabricant ou l'installateur, ni Microsoft ne sont tenus de vous fournir des versions antérieures ou d'autres éditions. Vous pouvez à tout moment remplacer une version ou édition antérieure par la présente version et édition du logiciel.

- c. **Technologie de stockage de données.** Le logiciel serveur peut inclure une technologie de stockage de données dénommée Windows Internal Database. Les composants du logiciel serveur font appel à cette technologie pour stocker les données. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à accéder à cette technologie de toute autre manière au titre du présent contrat.
- d. **Polices.** Lors de l'exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes autorisé uniquement à :
 - incorporer des polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation dans les polices ; et
 - les télécharger temporairement vers une imprimante ou un autre dispositif de sortie pour imprimer un contenu.
- e. **Icônes, Images et Sons.** Pendant que le logiciel est en cours d'exécution, vous êtes autorisé à utiliser ses icônes, ses images, ses sons et ses données multimédias, mais pas à les partager. Vous êtes autorisé à utiliser les échantillons d'images, sons et médias fournis avec le logiciel uniquement à des fins non commerciales.
- f. **Fonctionnalités supplémentaires.** Microsoft peut fournir des fonctionnalités supplémentaires pour le logiciel. D'autres termes du contrat de licence et redevances peuvent s'appliquer.
- g. **Adobe Flash Player.** Le logiciel inclut Adobe Flash Player, qui vous est concédé sous licence en vertu des termes du contrat de licence d'Adobe Systems Incorporated, disponible à l'adresse (aka.ms/adobeflash). Adobe et Flash sont des marques déposées ou commerciales d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.
- h. **Composants tiers.** Le logiciel peut inclure des composants de tiers accompagnés de mentions légales distinctes ou régis par d'autres contrats, comme décrits dans le(s) fichier(s) ThirdPartyNotices fourni(s) avec le logiciel, le cas échéant.

Fabricant ou installateur. Pour les logiciels obtenus de la part d'un fabricant ou installateur, le logiciel peut inclure des composants de tiers que le fabricant ou l'installateur, et non le tiers, vous concède sous licence aux termes du présent contrat. Les mentions éventuelles relatives aux composants de tiers sont incluses pour votre information uniquement.

i. Mentions supplémentaires.

- i. **NORMES VISUELLES H.264/AVC, MPEG-4 ET NORMES VIDÉO VC-1.** Le logiciel peut contenir la technologie de compression H.264/MPEG-4 AVC et/ou VC-1. MPEG LA, L.L.C. exige la diffusion de l'avertissement suivant :

LA LICENCE DE CE PRODUIT EST ACCORDÉE CONFORMÉMENT AUX LICENCES VISUELLES AVC, VC-1 ET MPEG-4 PART 2 BREVETÉES POUR UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL EN VUE DE (i) ENCODER UNE VIDÉO CONFORMÉMENT AUX NORMES CI-DESSUS (LES « NORMES VIDÉO ») ET/OU DE (ii) DÉCODER UNE VIDÉO AVC, VC-1 OU MPEG-4 PART 2 QUI A ÉTÉ ENCODÉE PAR UN UTILISATEUR ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE ET/OU A ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉO AUTORISÉ À FOURNIR CES VIDÉOS. AUCUNE LICENCE NE POURRA ÊTRE ACCORDÉE OU ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME IMPLICITE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE MPEG LA, L.L.C. POUR CELA, CONSULTEZ LE SITE AKA.MS/MPEGLA.

- ii. **Protection contre les logiciels malveillants.** Microsoft met tout en œuvre pour lutter contre les logiciels malveillants. Le logiciel activera la protection contre les logiciels malveillants s'il ne détecte pas d'autre système de protection ou si le système de protection est obsolète. Pour ce faire, il désactivera les autres logiciels de protection contre les programmes malveillants ou vous invitera à les supprimer.

- 6. Protection des données personnelles ; Consentement à l'utilisation des données.** Nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Certaines fonctionnalités du logiciel, lorsque vous les utilisez, peuvent envoyer ou recevoir des informations. La majorité de ces fonctionnalités peuvent être désactivées depuis l'interface utilisateur. Vous pouvez également choisir de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez que Microsoft collecte, utilise et transmette ces informations selon les conditions définies dans la Déclaration de Confidentialité de Microsoft disponible sur le site (aka.ms/privacy) et selon les conditions éventuellement définies dans l'interface utilisateur des fonctionnalités logicielles.
- 7. Activation et Validation.** Vous ne pouvez utiliser les clés de produit appropriées que dans le but d'activer et de valider le logiciel. Votre droit d'utiliser ce logiciel après le délai spécifié dedans est

limité, à moins de l'activer. Vous n'êtes pas autorisé à continuer d'utiliser le logiciel après un échec d'activation et vous n'êtes pas autorisé à contourner l'activation ou la validation. Dans les deux cas, des frais d'Internet, de téléphone et de SMS peuvent s'appliquer.

8. **Restrictions géographiques et à l'exportation.** Si l'utilisation du logiciel est limitée à une zone géographique donnée, vous ne pouvez activer ce logiciel que dans cette zone géographique. Vous devez également vous conformer à toutes les lois et réglementations d'exportation nationales et internationales applicables au logiciel, et en particulier aux restrictions relatives aux destinations, aux utilisateurs finaux et à l'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions géographiques et à l'exportation, consultez les sites (aka.ms/georestrict) et (aka.ms/exporting).
9. **Procédures d'assistance technique et de remboursement.**
 - a. **Logiciel préinstallé sur un dispositif ou fourni avec l'appareil par le fabricant.** Pour le logiciel de manière générale, contactez le fabricant du dispositif ou l'installateur pour connaître les options d'assistance technique. Référez-vous au numéro d'assistance fourni avec le logiciel. Pour les mises à jour et suppléments obtenus directement auprès de Microsoft, Microsoft peut fournir des services d'assistance technique limités pour le logiciel sous licence valide, décrits sur le site (aka.ms/mssupport). Pour obtenir un remboursement, contactez le fabricant ou l'installateur afin de connaître ses modalités de remboursement. Ces modalités, auxquelles vous devez vous conformer, peuvent exiger la restitution du logiciel avec le dispositif sur lequel il est installé, en vue d'un remboursement.
 - b. **Logiciel acquis auprès d'un revendeur.** Microsoft fournit des services d'assistance technique limités pour ce logiciel sous licence valide, tels que décrits sur le site (aka.ms/mssupport). Si le revendeur auprès duquel vous avez acheté le logiciel ne peut pas vous rembourser, contactez Microsoft afin d'obtenir des informations sur les modalités de remboursement de Microsoft. Consultez le site (aka.ms/msoffices) ou, en Amérique du Nord, composez le (800) MICROSOFT ou consultez le site (aka.ms/nareturns).
10. **Droit applicable.** Les lois de l'État ou du pays où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, du pays de votre siège social) régissent l'ensemble des réclamations et litiges concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, notamment les réclamations pour manquement aux termes du contrat, la concurrence déloyale, la garantie implicite, l'enrichissement sans cause et de délits, sans donner d'effet aux principes régissant les conflits de lois.
11. **Variations selon les régions.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits, y compris des droits des consommateurs, prévus par les lois de votre État ou pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

- a. **Australie.** La « garantie limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft ou par le fabricant ou l'installateur. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties statutaires fournies par la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law).

Dans le présent article, « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft ou le fabricant ou l'installateur fournit la garantie expresse. Nos biens sont accompagnés de garanties ne pouvant être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law). Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou de dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou à l'échange des biens si ces derniers ne sont pas d'une qualité acceptable et que le défaut n'entraîne pas un dysfonctionnement majeur.

- b. **Canada.** Vous pouvez choisir de désactiver la fonctionnalité de mise à jour automatique ou désactiver la connexion Internet de votre dispositif pour ne plus recevoir de mises à jour. Reportez-vous à la documentation du produit pour savoir comment désactiver les mises à jour pour votre dispositif ou logiciel spécifique.

- c. **Union européenne.** Les restrictions en matière d'utilisation éducative de l'Article 3.I.(iv) ci-dessus ne s'appliquent pas dans les juridictions énumérées sur le site suivant : (aka.ms/academicuse).

- d. **Allemagne et Autriche.**

- (i) **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, en grande partie, selon la description dans la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Le fabricant ou l'installateur et Microsoft n'accordent toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.
- (ii) **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, le fabricant, l'installateur ou Microsoft sera tenu légalement responsable.

Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft pour faute légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères.

- e. **Autres régions.** Consultez le site (aka.ms/variations) pour connaître les dispositions légales spécifiques à votre région.

12. Intégralité des accords.Le présent contrat (y compris la garantie limitée ci-dessous), ainsi que les termes figurant dans les liens répertoriés dans le présent contrat, constituent l'intégralité des accords concernant le logiciel et lesdits suppléments, mises à jour et services que vous utilisez (fournis par le fabricant, l'installateur ou Microsoft), ainsi que les termes figurant dans les liens répertoriés dans le présent contrat, constituent l'intégralité des accords concernant le logiciel et lesdits suppléments, mises à jour et services. Vous pouvez également consulter ces termes à partir des liens figurant dans le présent contrat, en tapant les URL dans la barre d'adresses de votre navigateur. Vous vous engagez à lire attentivement les termes applicables avant d'utiliser le logiciel ou les services, y compris toutes les conditions dont les liens figurent dans les présentes. Vous reconnaissez qu'en utilisant le logiciel et les services, vous acceptez le présent contrat et les conditions accessibles via les liens ci-dessus.

Disposition sur la garantie pour la revente

Garantie limitée

Microsoft garantit qu'un logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas nos instructions ou qui sont le résultat de tout autre événement indépendant de la volonté de Microsoft. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert cette copie et a une durée d'un (1) an. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période d'une année ou pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

Microsoft n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. **Microsoft exclut toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon.** Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.

En cas de violation de la garantie limitée par Microsoft, cette dernière pourra, à sa convenance, soit : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif Microsoft sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. **Si la législation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou 50 USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).**

Procédures de garantie

Pour bénéficier d'une assistance ou d'un remboursement, vous devez remettre une copie de votre justificatif d'achat et suivre la procédure de retour de Microsoft, qui peut exiger que vous désinstalliez le logiciel et le retourniez à Microsoft, ou que vous retourniez le dispositif Microsoft sur lequel est installé le logiciel avec l'étiquette de certificat d'authenticité Windows mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif).

1. **États-Unis et Canada.** Pour obtenir une intervention dans le cadre de la garantie ou des informations sur la procédure d'obtention d'un remboursement d'un logiciel acquis aux États-Unis ou au Canada, veuillez contacter Microsoft par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier adressé à Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 ; ou consultez le site (aka.ms/nareturns).
2. **Europe, Moyen-Orient et Afrique.** Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, contactez Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande, ou l'affilié Microsoft qui se trouve dans votre pays (aka.ms/msoffices).
3. **Australie.** Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au 13 20 58 ; ou Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie.
4. **Autres pays.** Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (aka.ms/msoffices).

Disposition sur la garantie pour OEM

Garantie limitée

Le fabricant ou l'installateur du dispositif garantit que le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Si vous recevez des mises à jour ou suppléments directement de Microsoft au cours des 90 jours de la garantie limitée, Microsoft fournit cette garantie limitée pour ces éléments. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas nos instructions, ou qui sont le résultat de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert cette copie et a une durée de 90 jours. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptibles de recevoir du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft au cours de cette période de 90 jours sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période ou pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

Le fabricant ou l'installateur et Microsoft n'accordent aucune autre garantie ou condition expresse. **Le fabricant ou l'installateur et Microsoft excluent toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon.** Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat. **Vous pouvez bénéficier de droits des consommateurs supplémentaires en vertu de votre législation locale, que ce contrat ne peut modifier.**

En cas de rupture de garantie par le fabricant, l'installateur ou Microsoft, il pourra, à sa convenance, soit : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, soit (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. Le fabricant ou l'installateur (ou Microsoft si vous avez acquis le logiciel/produit directement auprès de Microsoft) peut également réparer ou remplacer les suppléments, les mises à jour et le logiciel de remplacement ou rembourser le montant que vous avez payé pour ces éléments, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par le fabricant, l'installateur ou Microsoft, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si le fabricant, l'installateur ou Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces

limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. Si la législation locale vous autorise à réclamer des dommages auprès du fabricant, de l'installateur ou de Microsoft, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou que 50 USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).

Procédures de garantie

Pour bénéficier d'une assistance ou d'un remboursement, vous devez remettre une copie de votre justificatif d'achat et suivre la procédure de retour du fabricant ou de l'installateur, qui peut exiger que vous retourniez le dispositif sur lequel le logiciel est installé avec l'étiquette de certificat d'authenticité mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif).

Contactez le fabricant ou l'installateur à l'adresse ou au numéro de téléphone gratuit fourni avec votre dispositif pour savoir comment obtenir un service entrant dans le cadre de la garantie du logiciel. Si Microsoft est le fabricant de votre dispositif ou si vous avez acquis le logiciel auprès d'un revendeur, veuillez contacter Microsoft aux coordonnées suivantes :

1. États-Unis et Canada. Pour obtenir une intervention dans le cadre de la garantie ou des informations sur la procédure d'obtention d'un remboursement d'un logiciel acquis aux États-Unis ou au Canada, veuillez contacter Microsoft par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier adressé à Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 ; ou consultez le site (aka.ms/nareturns).
2. Europe, Moyen-Orient et Afrique. Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, contactez Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande, ou l'affilié Microsoft qui se trouve dans votre pays (aka.ms/msoffices).
3. Australie. Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au 13 20 58 ; ou Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie.
4. Autres pays. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (aka.ms/msoffices).